



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2017-01

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2017

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2016-12-30-011 - ARRETE DOS/AMBU/OFF/2016-139 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (2 pages)	Page 4
IDF-2016-12-23-007 - arrêté DS-2016-1851 désignant le Docteur Gaëlle ABGRALL BARBRY en qualité de psychiatre référent adjoint de la cellule d'urgence médico-psychologique de Paris (2 pages)	Page 7
IDF-2016-12-15-023 - Arrêté n° 131/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220). (5 pages)	Page 10
IDF-2016-12-15-024 - Arrêté n° 132/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290). (9 pages)	Page 16
IDF-2016-12-27-004 - Arrêté n° 2016-514 portant autorisation de modification de l'offre de formation au CRP VIVRE à Arcueil géré par l'association d'Entraide Vivre (2 pages)	Page 26
IDF-2016-12-29-012 - Arrêté n° 2016-526 portant renouvellement d'autorisation de IME CEREP à Paris géré par l'association CEREP (3 pages)	Page 29
IDF-2016-12-30-015 - Arrêté n° 2016-527 portant renouvellement de l'autorisation de l'Esat L'Espoir au Perreux-sur-Marne géré par l'association APEI L'ESPOIR (4 pages)	Page 33
IDF-2017-01-02-013 - ARRÊTE N° DOS-2017-1 Portant changement de gérance et de dénomination sociale de la SARL AMINE AMBULANCES qui devient SARL GLS AMBULANCES (2 pages)	Page 38
IDF-2017-01-02-014 - ARRÊTE N° DOS-2017-2 Portant transfert des locaux et changement de gérance de la société AMBULANCES ALPHA 55 (2 pages)	Page 41
IDF-2017-01-02-015 - ARRÊTE N° DOS-2017-3 Portant retrait d'agrément de la SASU K.D. ayant pour nom commercial EDEN (2 pages)	Page 44
IDF-2017-01-02-016 - ARRÊTE N° DOS-2017-4 Portant agrément de la SARL AMBULANCES MP (2 pages)	Page 47
IDF-2016-12-13-022 - Arrêté n°134 /ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090). (7 pages)	Page 50
IDF-2016-12-02-030 - Arrêté n°135/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites «CERBALLIANCE PARIS OUEST», sis Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY. (4 pages)	Page 58
IDF-2016-12-15-025 - Arrêté n°136/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOAL » sis 68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500). (3 pages)	Page 63

IDF-2016-12-20-020 - Arrêté n°2016-500 portant cession d'autorisation du FAM Pass'R'Aile à Herblay géré par l'association Passe'R'Aile au profit de la Fondation OVE (3 pages)	Page 67
IDF-2016-12-27-006 - Arrêté N°2016-515 portant dénomination du SESSAD sis à Villeneuve-la-Garenne géré par la Mutuelle La Mayotte (2 pages)	Page 71
IDF-2016-12-27-005 - Arrêté n°2016-516 portant autorisation de modification de la répartition de la capacité de la MAS Résidence du Dr Paul Gachet à Créteil gérée par l'association OEUVRE FALRET (3 pages)	Page 74
IDF-2016-12-30-012 - Décision n°16-1942 autorisant la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre Cardiologique du Nord (3 pages)	Page 78

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-30-011

**ARRETE DOS/AMBU/OFF/2016-139 CONSTATANT  
LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE  
DE PHARMACIE**

*ARRETE DOS/AMBU/OFF/2016-139 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE  
OFFICINE DE PHARMACIE*

**ARRETE N° DOS/AMBU/OFF/2016-139  
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016, publié le 10 octobre 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 3 novembre 1992, portant octroi de la licence n°94#000177 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 18 ter, rue Henri Barbusse à LIMEIL-BREVANNES (94450) ;
- VU l'arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2015-050 en date du 22 juin 2015 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 2A, avenue de Verdun à LIMEIL-BREVANNES (94450) et octroyant la licence n°94#002327 à l'officine ainsi transférée ;


CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 22 juin 2015 susvisé, sise 2A, avenue de Verdun à LIMEIL-BREVANNES (94450) et exploitée sous la licence n°94#002327, est effectivement ouverte au public à compter du 22 juin 2016 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°94#002327 entraîne la caducité de la licence n°94#000177 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 21 juin 2016 au soir, la caducité de la licence n°94#000177, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°94#002327, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 2A, avenue de Verdun à LIMEIL-BREVANNES (94450).



ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 décembre 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle Ambulatoire  
et Services aux professionnels de santé ;

***signé***

Aquilino FRANCISCO



# Agence régionale de santé

IDF-2016-12-23-007

## arrêté DS-2016-1851 désignant le Docteur Gaëlle ABGRALL BARBRY en qualité de psychiatre référent adjoint de la cellule d'urgence médico-psychologique de

*Le Docteur Gaëlle ABGRALL BARBRY, responsable médical de l'Unité de psychiatrie-psycho  
traumatologie-addiction de l'hôpital Tenon est désigné en qualité de psychiatre référent adjoint de  
la cellule d'urgence médico-psychologique de Paris, afin d'assister le Professeur Didier  
CREMNITER dans ses missions de coordonnateur régional et zonal des cellules d'urgence médico  
psychologique d'Ile-de-France, dans la limite d'un mi-temps, à compter du 2 janvier 2017*

## ARRETE n° DS-2016-1851

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1431-1, L.1431-2 fixant les missions et compétences des agences régionales de santé ; les articles L.6311-1 et L.6311-2 organisant l'aide médicale urgente ; et les articles R.6311-25 et suivants instituant les Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) ;
- Vu la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la Sécurité Civile ;
- Vu le décret n°92-566 du 25 juin 1992 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique hospitalière sur le territoire métropolitain de la France ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n° 2013-15 du 7 Janvier 2013 relatif à la préparation et aux réponses aux situations sanitaires exceptionnelles ;
- Vu le décret n° 2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles
- Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1997 modifié portant création d'un comité national de l'urgence médico-psychologique en cas de catastrophe ;
- Vu l'arrêté du 24 février 2014 fixant la liste des établissements de santé dotés de personnels et de professionnels affectés pour tout ou partie de leur activité à une cellule d'urgence médico-psychologique et les conditions de désignation d'établissements de santé dotés de personnels et de professionnels affectés par les agences régionales de santé ;
- Vu l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique ;
- Vu l'instruction DGS/DUS/BOP/2014/62 du 24 février 2014 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique ;
- Vu l'arrêté n° DS-2016-036 du 6 juin 2016 fixant la liste des référents chargés de coordonner la cellule d'urgence médico-psychologique des huit départements de la région Ile-de-France ;



## ARRETE

Article 1 : Le Docteur Gaëlle ABGRALL BARBRY, responsable médical de l'Unité de psychiatrie-psycho traumatologie-addiction de l'hôpital Tenon est désigné en qualité de psychiatre référent adjoint de la cellule d'urgence médico-psychologique de Paris, afin d'assister le Professeur Didier CREMNITER dans ses missions de coordonnateur régional et zonal des cellules d'urgence médico psychologique d'Ile-de-France, dans la limite d'un mi-temps, à compter du 2 janvier 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Fait à Paris le 23 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé  
Ile-de-France

*Signé*

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-15-023

Arrêté n° 131/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE  
MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des  
Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220).

**Arrêté n° 131/ARSIDF/LBM/2016**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères  
Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n°DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

**Vu** le dossier reçu en date du 10 octobre 2016, de Maître Benoît CHEVALIER, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sise 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte la démission, à compter du 3 janvier 2017, de Monsieur Jean-Christophe PONT de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-95 par arrêté n°118/ARSIDF/LBM/2016 du 17 octobre 2016 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : A compter du 3 janvier 2017, le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), codirigé par :

- Monsieur Fabien BIANCHI, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier BOULET, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe CROUZIER, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles DEFRANCE, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Bruno FUKS, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Miguel HILARUS, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Henri-Charles HUGEDE, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marcel JANNET, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nicolas JOURDAIN, biologiste-coresponsable,
- Madame Evelyne PAUC, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Wanda PELTIER, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Etienne RUSE, biologiste-coresponsable,
- Madame Christelle TABELLA, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 rue des Frères Vinot, 77220 TOURNAN-EN-BRIE, agréée sous le numéro 77-95 et enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 77 001 840 6**, sera autorisé à fonctionner sous le n° 77-95 sur les quatorze sites listés ci-dessous :

- TOURNAN-EN-BRIE siège social et site principal  
12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)  
Fermé au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie).  
N° FINESS ET : 77 001 844 8
- TOURNAN-EN-BRIE  
13, rue de Paris à TOURNAN-EN-BRIE (77220)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 843 0
- SERRIS  
14, cours de Danube, Espace 100 à SERRIS (77700)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 845 5
- DAMMARIE-LES-LYS  
Place Paul Bert à DAMMARIE-LES-LYS (77190)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 850 5

- LA FERTE-GAUCHER

20, rue de Paris à LA FERTE-GAUCHER (77320)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 846 3

- COULOMMIERS

Résidence « Victor Hugo », 14-16-18 rue Schmitt Ratté à COULOMMIERS (77120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 847 1

- LOGNES

9, esplanade des Droits de l'homme à LOGNES (77185)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 849 7

- MONTEVRAIN

19-21, route de Provins à MONTEVRAIN (77144)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), Immunologie (Allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 77 001 848 9

- GUIGNES-RABUTIN

12, rue Saint Nicolas à GUIGNES-RABUTIN (77390)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 889 3

- CHELLES

104-106, avenue des Sciences à CHELLES (77500)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 919 8

- NOGENT-SUR-MARNE

23, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 94 002 079 5

- MONTFERMEIL

4, place Notre Dame des Anges à MONTFERMEIL (93370)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 503 6

- BAILLY-ROMAINVILLIERS

29, rue du Tahuriau à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 002 080 8

- LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
 9, boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)  
 Ouvert au public,  
 Site pré-post analytique.  
 N° FINESS ET : 77 002 081 6

Les seize biologistes médicaux exerçant seront les suivants, parmi lesquels quatorze seront biologistes-coresponsables :

- Monsieur Fabien BIANCHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe CROUZIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marcel JANNET, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Wanda PELTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
  
- Monsieur Didier BOUCARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Georges GUILLEMIN, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sera la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Fabien BIANCHI	700	119 589
M. Olivier BOULET	1	171
M. Christophe CROUZIER	700	119 588
M. Gilles DEFRANCE	1	171
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	1	171
M. Bruno FUKS	1	171
M. Miguel HILARUS	700	119 588
M. Henri-Charles HUGEDE	1	171
M. Marcel JANNET	700	119 589
M. Nicolas JOURDAIN	1	171
Mme Evelyne PAUC	1	171
Mlle Wanda PELTIER	1	171
M. Etienne RUSE	1	171
Mme Christelle TABELLA	700	119 588
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>3 509</b>	<b>599 481</b>

SELARL BIOFUTUR, personne morale	1 195 451	599 479
<b>S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>1 195 451</b>	<b>599 479</b>
<b>Total du capital social de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS</b>	<b>1 198 960</b>	<b>1 198 960</b>

**Article 2** : A compter du 3 janvier 2017, l'arrêté n°118/ARSIDF/LBM/2016 du 17 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), sera abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et  
services aux professionnels de santé

*signé*

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-15-024

Arrêté n° 132/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).



Arrêté n° 132/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n°DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

**Vu** le dossier reçu le 2 mai 2016 et complété le 11 juillet 2016 et le 24 octobre 2016, de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte la fermeture du site sis 61, boulevard du Général de Gaulle à SARCELLES (95200), et l'ouverture concomitante au public du site sis, 2, rue Carnot à SARCELLES (95200), à compter du 31 décembre 2016 ;

**Vu** le dossier reçu le 10 octobre 2016 et complété le 9 novembre 2016, de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la nomination de Monsieur Jean-Christophe PONT à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société, à compter du 3 janvier 2017 ;
- la fermeture du site sis 2, rue de la Marne à HOUILLES (78800), et l'ouverture concomitante au public du site sis, Centre Hospitalier – 6, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100), à compter du 3 janvier 2017 ;
- les démissions de Madame Marie COHEN et de Monsieur Patrice FEURGARD de leurs fonctions de biologiste médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société, à compter du 31 décembre 2016 ;

**Vu** la décision n°14-071 du 28 mars 2014 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'avis favorable du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Ile-de-France daté du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-147 par arrêté n°113/ARSIDF/LBM/2016 du 13 octobre 2016;

## ARRÊTE

**Article 1** : A compter du 31 décembre 2016, le laboratoire de biologie médicale, sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- **Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable, à compter du 3 janvier 2017**
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR », sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), agréée sous le n°13, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 608 9**, sera autorisé à fonctionner sous le n°95-147 sur les trente-deux sites listés ci-dessous :

- L'ISLE-ADAM siège social, site principal  
1, chemin des Trois Sources à L'ISLE-ADAM (95290)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7
- CONFLANS-SAINTE-HONORINE  
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8
- CHANTELOUP-LES-VIGNES  
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6
- GARGENVILLE  
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4
- LES MUREAUX  
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
NN° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2
- GOUSSAINVILLE  
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5



- PLAISIR

8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1

- ELANCOURT

3, avenue du Mont Cassel à ELANCOURT (78990)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

- LES-CLAYES-SOUS-BOIS

10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6

- SAINT-OUEN-L'AUMONE

2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9

- OSNY

1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4

- GARGES-LES-GONESSE

Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2

- MEULAN

19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2

- VERNOUILLET

7bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0



Les quarante biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels trente-trois seront biologistes-coresponsables :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable, à compter du 3 janvier 2017**
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Yasmin ALIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine BORTOLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Pascale BRIDEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène GASSINO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yves LEMAIRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole VENTURA-BRANCHE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOFUTUR » sera la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	% des parts sociales	Droits de vote
M. Frédéric ADNIN	13 282		13 282
M. Michaël ALLOUCHE	1		1
M. Shakir-Pierre ANDIVA	12 282		12 282

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

7/9

M. Marc ARDITTI	14 282	14 282
M. Abdelhamid ASSAQA	1	1
M. Sylvain COCCO	13 500	13 500
Mme Sydonie CIAKO NGANCHUI	1 839	1 839
Mme Catherine DESCHAMPS	13 282	13 282
M. Eric DESSAUX	12 282	12 282
M. Gaetano ESPOSITO	1	1
M. Alain FAYAULT	1	1
M. Louis GOURION	10 513	10 513
Mme Catherine GRASSET	10 282	10 282
Mme Anne-Sophie GUERIN	1	1
M. Laurent HARREWYN	14 282	14 282
Mme Stéphane HENRY	5 028	5 028
M. Christophe LA ROSA	12 282	12 282
M. Claude LACROIX	1	1
M. Moïse LASRY	10 282	10 282
M. Laurent LOUSSERT	12 333	12 333
Mme Pascale MARCK	9 345	9 345
M. Jérôme NALPAS	13 282	13 282
Mlle Patricia PASQUALI	7 141	7 141
M. François PIQUART	12 281	12 281
M. Jean-Christophe PONT	1	1
M. Jacques RAVENEAU	14 282	14 282
Mme Patricia RODRIGUEZ MATHIEU	1	1
Mme Léna SANTOS	1	1
M. Pierre-Guy SETBON	14 282	14 282
Mme Marina TCHIMICHKIAN	14 282	14 282
M. Jacques TOUZET	3 000	3 000
M. Pascal VAUZELLE	1	1
M. Frank VILLIAMIER	10 513	10 513

<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>254 169</b>	<b>54,57 %</b>	<b>254 169</b>
---	----------------	----------------	----------------

M. Fabien BIANCHI	12 282	12 282
M. Olivier BOULET	1	1
Mme Marie COHEN	1	1
M. Christophe CROUZIER	12 282	12 282
M. Gilles DE FRANCE	1	1
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	12 282	12 282
M. Patrice FEURGARD	14 282	14 282
M. Bruno FUKS	1	1
M. Henri-Charles HUGEDE	1	1
M. Marcel JANNET	10 782	10 782
M. Nicolas JOURDAIN	14 282	14 282
Mme Evelyne PAUC	4 324	4 324
Mlle Wanda PELTIER	14 282	14 282
M. Etienne RUSE	12 282	12 282
Mme Christelle TABELLA	1	1

<b>S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>107 086</b>	<b>23,00 %</b>	<b>107 086</b>
--	----------------	----------------	----------------

SAS FURIBOUL, tiers porteur	32 527	32 527
-----------------------------	--------	--------

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

8/9



SAS HMJ INVEST, tiers porteur	43 581		43 581
SAS FILIA BF, tiers porteur	28 394		28 394
<b>S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux</b>	<b>104 502</b>	<b>22,43 %</b>	<b>104 502</b>
<b>Total du capital social de la SELARL BIOFUTUR</b>	<b>465 757</b>	<b>100 %</b>	<b>465 757</b>

**Article 2** : A compter du 31 décembre 2016, l'arrêté n°113/ARSIDF/LBM/2016 du 13 octobre 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis 1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290), sera abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 décembre 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et  
services aux professionnels de santé

***signé***

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-27-004

Arrêté n° 2016-514 portant autorisation de modification de  
l'offre de formation au CRP VIVRE à Arcueil géré par  
l'association d'Entraide Vivre

**ARRETE N° 2016-514**

**portant autorisation de modification de l'offre de formation au Centre de rééducation professionnelle Vivre de 175 places sis  
54 avenue François Vincent Raspail à Arcueil (94)  
géré par l'association d'Entraide Vivre**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté en date du 5 septembre 1960 autorisant la création de la structure CRP dénommée « Centre de rééducation professionnelle Vivre Arcueil » sise 54 avenue François Vincent Raspail, à Arcueil (94117) et gérée par l'entité dénommée « Association d'Entraide Vivre Arcueil » ;
- VU** la demande de l'association Entraide Vivre visant à dédier 30 places du CRP Vivre pour de la préorientation généraliste à coût constant ;
- CONSIDERANT** que ce projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et qu'il n'entraîne aucun surcoût ;
- CONSIDERANT** qu'il s'inscrit dans une logique de diversification des activités du Centre et que l'opération a pour but d'aider les travailleurs handicapés à élaborer un projet professionnel en vue d'une insertion ;
- CONSIDERANT** que ces 30 places dédiées à la préorientation pour adultes handicapés pourraient, en fonction des besoins des stagiaires, être des places d'internat ou de semi-internat ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'autorisation visant à dédier 30 places de rééducation professionnelle pour adultes handicapés pour une section de préorientation généraliste au sein du CRP Vivre, sis 54 avenue François Vincent Raspail à Arcueil (94117), destinées à des travailleurs handicapés avec tous types de déficience, est accordée à l'association d'Entraide Vivre Arcueil dont le siège social est situé 100 avenue de Stalingrad à Villejuif (94800).

### ARTICLE 2 :

La capacité de ce CRP Vivre de 175 places est ainsi répartie :

- 30 places d'internat
- 145 places de semi-internat

### ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 071 001 5

Code catégorie : 249  
Code discipline : 906 + 399  
Code fonctionnement (type d'activité) : 11 et 13  
Code clientèle : 010

N° FINESS du gestionnaire : 94 080 945 2

Code statut : 61

### ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

### ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 27 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale santé  
Ile-de-France

*Signé*

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-29-012

Arrêté n° 2016-526 portant renouvellement d'autorisation  
de IME CEREP à Paris géré par l'association CEREP

**ARRETE N° 2016 - 526**  
**portant renouvellement d'autorisation de l'Institut Médico Educatif « CEREP »**  
**sis 9 rue Adolphe Mille 75019 Paris géré par l'Association CEREP**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico sociaux ;
- VU** l'arrêté du 4 octobre 1996 portant autorisation de l'Institut Médico Educatif (IME) «CEREP» sis 9 rue Adolphe Mille à Paris (75019) géré par l'Association CEREP domiciliée 31 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) ;
- VU** les résultats de l'évaluation externe de l'établissement ;

**CONSIDERANT** que l'autorisation initiale de l'établissement ou du service est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 313-5 et L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction, sauf si les autorités compétentes ont enjoint de déposer une demande de renouvellement ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

L'autorisation de l'IME « CEREP » géré par l'association CEREP est renouvelée.

**ARTICLE 2 :**

L'établissement, destiné à prendre en charge des enfants de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, a une capacité totale de 35 places en semi-internat.

### **ARTICLE 3 :**

L'IME CEREP est enregistré au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS de l'établissement : 75 083 2230

Code catégorie : 183

Code discipline : 902

Code fonctionnement (type d'activité) : 13

Code clientèle : 120

Code tarif (Mode de fixation des tarifs) : 05

N° FINESS du gestionnaire : 75 072 067 4

Code statut : 61

### **ARTICLE 4 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

### **ARTICLE 5 :**

La durée de validité de la présente autorisation est de 15 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation existante, soit le 3 janvier 2017.

### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### **ARTICLE 7 :**

Le Délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du département de Paris.

Fait à Paris le 29 décembre 2016

Le Directeur général Adjoint  
De l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Jean-Pierre ROBELET





Agence régionale de santé

IDF-2016-12-30-015

Arrêté n° 2016-527 portant renouvellement de  
l'autorisation de l'Esat L'Espoir au Perreux-sur-Marne géré  
par l'association APEI L'ESPOIR

**ARRETE N° 2016 - 527**  
**Portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail**  
**(ESAT) « L'ESPOIR » sis 7 rue Marie au Perreux-sur-Marne**  
**géré par l'association APEI L'ESPOIR**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1, L. 313-4, L. 313-5, L. 314-3 et R. 313-10-3 et suivants ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le décret en date du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en tant que Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** Le décret du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico sociaux ;
- VU** Le rapport d'évaluation externe de l'ESAT « L'ESPOIR » reçu le 31 juillet 2015 ;
- VU** L'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation pour l'ESAT « L'ESPOIR » à la suite des résultats du rapport d'évaluation externe en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- VU** Le mandat de gestion de l'ESAT « L'ESPOIR » par la Fondation Franco-Britannique de Sillery en date du 13 mai 2016 ;
- VU** La délibération de l'assemblée générale de l'association APEI L'ESPOIR du 25 novembre 2016 relative à la cessation d'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » à la Fondation Franco-Britannique de Sillery ;
- VU** La délibération du conseil d'administration de la Fondation Franco-Britannique de Sillery du 30 novembre 2016 relative à la reprise de l'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » ;
- VU** La demande de l'association APEI L'ESPOIR du 21 décembre 2016 relative à la cessation d'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » à la Fondation Franco-Britannique de Sillery au 1er janvier 2017 ;
- VU** La demande de renouvellement de l'autorisation de l'association APEI L'ESPOIR du 21 décembre 2016 pour l'ESAT « L'ESPOIR » ;

- CONSIDERANT** que l'autorisation initiale de l'établissement ou du service est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;
- CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, le renouvellement de l'autorisation prévu à l'article L. 313-1-1 du même code est réputée renouvelée par tacite reconduction, sauf si les autorités compétentes ont enjoint de déposer une demande de renouvellement ;
- CONSIDERANT** l'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation pour l'ESAT « L'ESPOIR » à la suite des résultats du rapport d'évaluation externe en date du 1er avril 2016 ;
- CONSIDERANT** qu'un non-renouvellement d'autorisation entraînerait la fermeture de l'ESAT « L'ESPOIR » au 3 janvier 2017, et compromettrait l'accueil et la continuité de prise en charge de ses usagers ;
- CONSIDERANT** que par délibération en date du 25 novembre 2016, l'assemblée générale de l'association APEI L'ESPOIR a délibéré en faveur de la cession de son autorisation de gestion au profit de la Fondation Franco-Britannique de Sillery ;
- CONSIDERANT** qu'un projet de convention encadrant le projet de cession de l'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » a été transmis le 23 décembre 2016 ;
- CONSIDERANT** que l'association APEI L'ESPOIR et son repreneur, la Fondation Franco-Britannique de Sillery s'engagent à mettre en place des mesures correctives afin de pallier aux dysfonctionnements constatés au sein de l'ESAT « L'ESPOIR » ;
- CONSIDERANT** que la cession d'autorisation à la Fondation Franco-Britannique de Sillery est de nature à garantir la continuité de prise en charge des personnes accueillies au sein de l'ESAT « L'ESPOIR » ; par conséquent, il convient de permettre à son actuel gestionnaire de conserver son autorisation durant le temps strictement nécessaire à la finalisation du projet de cession d'autorisation ;
- CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 313-4 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation ou son renouvellement peuvent être assortis de conditions particulières imposées dans l'intérêt des personnes accueillies ;
- CONSIDERANT** qu'en vertu de cette disposition et dans l'intérêt de la continuité de prise en charge des personnes accueillies, il convient de conditionner le renouvellement de l'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » à la mise en œuvre de sa cession à la date fixée par l'article 4 du présent arrêté ;
- CONSIDERANT** que ce renouvellement n'est donc accordé au profit de l'actuel gestionnaire que dans l'attente de la mise en œuvre de la cession de l'autorisation au profit de la Fondation Franco-Britannique de Sillery, devant être effective au plus tard avant le 31 janvier 2017 ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

En application de l'article L. 313-4 du CASF, le renouvellement de l'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » sis 7 bis rue Marie au Perreux-sur-Marne (94170) au profit de son actuel gestionnaire est accordé à compter du 3 janvier 2017, à la condition qu'il présente dans les meilleurs délais un projet de cession d'autorisation qui soit approuvé par l'autorité compétente.

### **ARTICLE 2** :

Cet établissement, destiné à prendre en charge des travailleurs handicapés avec une déficience intellectuelle, a une capacité totale de 45 places en semi-internat.

### **ARTICLE 3** :

L'ESAT « L'ESPOIR » est enregistré au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

FINESS de l'établissement : 94 072 111 1  
Code catégorie : 246  
Code discipline : 908  
Code clientèle : 110  
Code fonctionnement (types d'activité) : 13

FINESS du gestionnaire : 94 081 030 2  
Code statut : 60

### **ARTICLE 4** :

Le présent renouvellement est conditionné à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Présenter une demande de cession de l'autorisation de l'ESAT « L'ESPOIR » accompagnée d'une convention de cessation dans les conditions prévues par l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles et en obtenir l'approbation par l'autorité compétente ;
- Réaliser cette cession avant le 31 janvier 2017.

### **ARTICLE 5** :

En l'absence de réalisation des conditions prévues à l'article 4, l'ESAT « L'ESPOIR » perdra le bénéfice de la présente autorisation.

**ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

**ARTICLE 8 :**

Le Délégué départemental du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 30 décembre 2016

Le Directeur général Adjoint  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-02-013

**ARRÊTE N° DOS-2017-1 Portant changement de gérance  
et de dénomination sociale de la SARL AMINE  
AMBULANCES qui devient SARL GLS AMBULANCES**

**ARRETE N° DOS-2017-1**  
**Portant changement de gérance et de dénomination sociale de la**  
**SARL AMINE AMBULANCES**  
**qui devient SARL GLS AMBULANCES**  
**(91200 Athis-Mons)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/079 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 septembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Marc BOURQUIN Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° ARS 91-2012-AMB-A-23 du Directeur général de l'ARS Ile de France en date du 09 mars 2012 portant agrément, sous le n°91-12-100 de la SARL AMINE AMBULANCES sise 65, avenue de Paris à Brunoy (91800) ayant pour gérant monsieur Amine RHARMAOUI ;
- VU l'arrêté n° ARS 91-2013-AMB-A-169 du Directeur général de l'ARS Ile de France en date du 27 décembre 2013 portant ajout de nom commercial et transfert des locaux de la SARL AMINE AMBULANCES ayant pour nom commercial AMBULANCES GLOBAL SERVICES du 65, avenue de Paris à Brunoy (91800) au 1, rue Louis Prêtre à Athis Mons (91200) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Laala MEDJANE relatif au changement de gérance et de dénomination sociale de la SARL AMINE AMBULANCES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Laala MEDJANE est nommé gérant de la SARL AMINE AMBULANCES qui devient GLS AMBULANCES sise 1, rue Louis Prêtre à Athis Mons (91200) à la date du 05 septembre 2016.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'autonomie et Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **02 JAN, 2017**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE



Agence régionale de santé

IDF-2017-01-02-014

**ARRÊTE N° DOS-2017-2 Portant transfert des locaux et  
changement de gérance de la société AMBULANCES  
ALPHA 55**

**ARRETE N° DOS-2017-2**  
**Portant transfert des locaux et changement de gérance de la société AMBULANCES ALPHA 55**  
**(94700 Maisons-Alfort)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/362 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 31 décembre 2015, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-541 du 7 février 2007 portant agrément, sous le n° 94.07.070 de la société AMBULANCES ALPHA 55, sise 1, avenue Foch à Maisons-Alfort (94700) dont la gérante est madame Marcelle WIZMAN MELLOUL ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par la société AMBULANCES ALPHA 55, relative au transfert des locaux et au changement de gérance ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le par les services de l'ARS Ile-de-France ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La société ALPHA 55, est autorisée à transférer ses locaux du 1, avenue Foch à Maison Alfort (94700) au 32, rue de l'Alouette à Saint-Mandé (94160) à la date du présent arrêté.  
Les aires de stationnements et locaux de désinfection sont situés 2bis, avenue Foch à Saint-Mandé (94160).

Monsieur Victor WISMAN est nommé gérant à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **02 JAN. 2017**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-02-015

**ARRÊTE N° DOS-2017-3 Portant retrait d'agrément de la  
SASU K.D. ayant pour nom commercial EDEN**

**ARRETE N° DOS-2017-3**  
**Portant retrait d'agrément de la SASU K.D ayant pour nom commercial EDEN**  
**(75005 Paris)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2016/079 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 septembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Marc BOURQUIN Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2013/DT75/393 du Directeur général de l'ARS Ile de France du 27 décembre 2013 portant agrément, sous le n°75-2013-04 de la SASU K.D, sise 6, rue des Chantiers à Paris (75005), dont la présidente est madame Karima DRISSI ;

**CONSIDERANT** la cession, le 09 octobre 2016, à la SARL AMBULANCES JAURES sise 14, rue Hegesippe Moreau à Paris (75018), dont le gérant est monsieur Gurkan YILMAZ du véhicule de catégorie C type A de la SASU K.D immatriculé BV-671-GP ;

**CONSIDERANT** la cession, le 12 octobre 2016, à la SASU DS AMBULANCES sise 56, rue Letellier à Paris (75015), dont la présidente est madame Cherazed DRISSI du véhicule de catégorie C type A de la SASU K.D immatriculé DR-121-HM ;

**CONSIDERANT** par la suite le transfert, au profit de la SASU DS AMBULANCES de l'autorisation de mise en service du véhicule de transports sanitaires immatriculé DR-121-HM dont bénéficiait la SASU K.D ;

**CONSIDERANT** par la suite le transfert, au profit de la SARL AMBULANCES JAURES de l'autorisation de mise en service du véhicule de transports sanitaires immatriculé BV-671-GP dont bénéficiait la SASU K.D ;

**CONSIDERANT** par conséquent que l'agrément de la SASU K.D est désormais sans objet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'agrément de la SASU K.D, sise 6, rue des Chantiers à Paris (75005) , dont la présidente est madame Karima DRISSI est retiré à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'autonomie et Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **02 JAN. 2017**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du Service régional  
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-02-016

**ARRÊTE N° DOS-2017-4 Portant agrément de la SARL  
AMBULANCES MP**

**ARRETE N° DOS-2017-4**

**Portant agrément de la SARL AMBULANCES MP  
(93140 Bondy)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/079 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 septembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Marc BOURQUIN Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SARL AMBULANCES MP sise 71, rue Roger Salengro à Bondy (93140) dont le gérant est monsieur Mohamed EL GANTOUH ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 31 octobre 2016 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 27 octobre 2016 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

**ARRETE**



**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES MP sise 71, rue Roger Salengro à Bondy (93140) dont le gérant est monsieur Mohamed EL GANTOUH est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/073 à compter de la date du présent arrêté.

Le garage et local de désinfection est situé 8, rue des Oseraies à Romainville (93230).

Les places de stationnement sont situées 34, rue Emmanuel Arago à Noisy le Sec (93130).

**ARTICLE 2** : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 4** : Le Directeur de l'autonomie et Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le

**02 JAN, 2017**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

La Responsable du service régional  
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-13-022

Arrêté n°134 /ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à  
LISSES (91090).

**Arrêté n°134 /ARSIDF/LBM/2016**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

**Vu** les dossiers reçus le 24 octobre 2016 et 28 novembre 2016 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 » sise 41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la cessation de sa fonction de biologiste médical au sein du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société de Madame Racula CHIRU, et la cession de l'action qu'elle détient au profit de Madame Bénédicte MARTINAUD ;

- l'agrément de Monsieur Alihousen MAMOD en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », et sa nomination à la fonction de biologiste médical au sein du laboratoire exploité par ladite société ;

**Considérant** la cession d'une action de la société détenue par Madame Bénédicte MARTINAUD au profit de Monsieur Alihousen MAMOD, suite à la renonciation individuelle de l'ensemble des biologistes associés exerçant ;

**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale « MEDI7 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 91-29, par arrêté n° 106/ARSIDF/LBM/2016 en date du 21 septembre 2016 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), dirigé par Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », dont le siège social est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), agréée sous le n°17-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 008 0** est autorisé à fonctionner sous le n°91-29 sur les vingt-neuf sites listés ci-dessous :

- LISSES siège social, site principal  
41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090)  
Fermé au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 059 3
- JUVISY-SUR-ORGE  
5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 162 5
- ETAMPES  
4, square de la Libération à ETAMPES (91150)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 120 3
- CORBEIL-ESSONNES  
65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 992 6
- BRETIGNY-SUR-ORGE  
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)  
Ouvert au public,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

2/7

Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 994 2

- GRIGNY  
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 001 5

- LARDY  
35, route Nationale à LARDY (91510)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 993 4

- PARAY-VIEILLE-POSTE  
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 998 3

- RIS-ORANGIS  
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 002 3

- SAINT-PIERRE-DU-PERRAY  
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 991 8

- SAVIGNY-SUR-ORGE  
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 000 7

- VERRIERES-LE-BUISSON  
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 996 7

- VIGNEUX-SUR-SEINE  
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9

- VIRY-CHATILLON  
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)  
Ouvert au public,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

3/7

Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 999 1

- VIRY-CHATILLON  
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 003 1

- MORSANG-SUR-ORGE  
35, route de Corbeil à MORSANG-SUR-ORGE (91390)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 027 0

- BREUILLET  
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 973 6

- ETRECHY  
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 975 1

- MALESHERBES  
10, rue du Capitaine Lelievre à MALESHERBES (45330)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 45 001 974 0

- CROSNE  
7, place Boileau à CROSNE (91560)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 038 7

- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES  
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 098 5

- LONGPONT-SUR-ORGE  
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 104 7

- MONTLHERY  
7, rue Maillé à MONTLHERY (91310)  
Ouvert au public,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

4/7

Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 105 4

- LES ULIS  
124, avenue des Champs Lasniers à LES ULIS (91940)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 145 0

- COURCOURONNES  
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 997 5

- BRETIGNY-SUR-ORGE  
4, place Federico Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 976 9

- RIS-ORANGIS  
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3

- ATHIS-MONS  
38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 164 1

- ETAMPES  
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 974 4

Les trente-trois biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical,
- Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
- Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Evelyne DELAITRE GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

5/7

- Madame Claire GERARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur François GERARD, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical
- Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique LE MANACH, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Alihousen MAMOD, pharmacien, biologiste médical**
- Madame Bénédicte MARTINAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Laurent MOREAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste médical,
- Madame Florina STANILA, médecin, biologiste médical,
- Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Kim-Anh THANG-KORB, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Christine VERGEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohand YAKOUBI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI7 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP2	Total Actions	Droits de vote
Mme Amélie AUDION	0	0	1	1	268
Mme Nadia BAIDJIBAY	0	0	1	1	268
M. Frédéric BARROUX	0	200	7236	7436	1 939 648
Mme Claire BOCCARA	0	0	1	1	268
M. Belkacem BOULEFDAOUI	0	0	1	1	268
Mme Elsa CAILLAULT	0	0	1	1	268
M. Thierry CORNU	0	0	1	1	268
Mme Anne-Sophie DEFFAIN	0	0	1	1	268
Mme Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	0	0	1	1	268
M. Jean-Denis DOSDAT	0	0	1	1	268
M. Stéphane DUPRE	0	0	1	1	268
Mme Claire GERARD	0	0	1	1	268
M. François GERARD	0	0	1	1	268
Mme Catherine GRAVEY	0	0	1	1	268
Mme Ioana IONESCU	0	0	1	1	268
M. Sadi KHALFH	0	0	1	1	268
Mme Frédérique LE MANACH	0	0	1	1	268
Mme Gratiela MACOVIEVICI	0	0	1	1	268
M. Didier MAIREY	0	0	1	1	268
M. Alihousen MAMOD	0	0	1	1	268
Mme Bénédicte MARTINAUD	0	1	7229	7230	1 937 374
M. Laurent MOREAU	0	0	1	1	268
Mme Madeleine PISTONE	0	0	1	1	268
Mme Valérie REGLI	0	0	1	1	268

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

6/7



Mme Geneviève RIVIERE	0	0	1	1	268
Mme Carole ROUSSEAU	0	0	1	1	268
Mme Georgiana SIRETEANU	0	0	1	1	268
Mme Florina STANILA	0	0	1	1	268
Mme Françoise TARONI	0	0	1	1	268
Mme Kim-Anh THANG-KORB	0	0	1	1	268
M. Vincent VALARCHE	0	0	1	1	268
Mme Christine VERGEZ	0	0	1	1	268
M. Mohand YACOUBI	0	0	1	1	268
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>14 496</b>	<b>14 697</b>	<b>3 885 330</b>
SELAS LAB77, personne morale	767 966	0	0	767 966	767 966
AERTS & FILOT, personne morale	816 182	0	0	816 182	816 182
<b>S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>1 584 148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 584 148</b>	<b>1 584 148</b>
<b>Total du capital social de la SELAS MEDI7</b>	<b>1 584 148</b>	<b>201</b>	<b>14 496</b>	<b>1 598 845</b>	<b>5 469 478</b>

**Article 2 :** L'arrêté n° 106/ARSIDF/LBM/2016, en date du 21 septembre 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), est abrogé.

**Article 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4 :** Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 DEC. 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et  
services aux professionnels de santé,

**SIGNE**

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-02-030

Arrêté n°135/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites «CERBALLIANCE PARIS OUEST», sis  
Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE  
CHESNAY.

Arrêté n°135/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
«CERBALLIANCE PARIS OUEST», sis Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150  
LE CHESNAY.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie, et Directeur par intérim de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu le 21 septembre 2016 et complété par mail du 24 octobre 2016, de Monsieur Hervé LUITAUD, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS OUEST », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS OUEST », sise Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY, en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la cessation des fonctions de biologiste-coresponsable et de biologiste médical au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS OUEST » de Madame Laurence DENARNAUD et la cession de l'action de la société qu'elle détient, au profit de la société « LABORATORIS AMIEL »,

- l'agrément de Monsieur Xavier-Marc LE FEVRE en qualité de nouvel associé de la société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS OUEST » et sa nomination à la fonction de biologiste médical-coresponsable du laboratoire exploité par ladite société ;

**Considérant** la cession d'une action au profit de la société « LABORATORIS AMIEL », associée extérieure de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS OUEST », suite à la renonciation individuelle de l'ensemble des biologistes exerçant associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS OUEST » ;

**Considérant** la cession d'une action au profit de Monsieur Xavier-Marc LE FEVRE par la société « LABORATORIS AMIEL » ;

**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS OUEST » est autorisé à fonctionner par arrêté n°47/ARSIDF/LBM/2016 du 31 mars 2016 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS OUEST » sis Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY, codirigé par :

- Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Xavier-Marc LE FEVRE, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Ariane MIEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christine PIALES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS OUEST » sise Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY, agréée sous le n° 45, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 78 002 344 6**, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-173 sur les neuf sites listés ci-dessous :

LE CHESNAY siège social, site principal  
Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9

VAUREAL  
1, place l'Abbé Pierre - 95490 VAUREAL  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1

CERGY  
Place des Touleuses - 95000 CERGY  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5

JOUY-LE-MOUTIER  
82, avenue des Bruzacques - 95280 JOUY-LE-MOUTIER  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8

CERGY  
30, boulevard de l'Evasion - 95000 CERGY  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8

DEUIL-LA-BARRE  
Place des victimes du V2 - 95170 DEUIL-LA-BARRE  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5

POISSY  
1, rue Basset - 78300 POISSY  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités de Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), d'Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de Microbiologie (sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1

MARLY-LE-ROI  
Rue de Titreville - 78160 MARLY-LE-ROI  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7

DEUIL-LA-BARRE  
1, rue d'Ormesson - 95170 DEUIL-LA-BARRE  
Ouvert au public,  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2

Les dix biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels neuf sont biologistes médicaux associés :

- Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Xavier-Marc LE FEVRE, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Ariane MIEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christine PIALES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Françoise FRANCON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Candice PHELIPPEAU, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS OUEST » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Aline BICHON	1	1 333
Mme Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE	1	1 333
Mme Françoise FRANCON	1	1 333
M. Thierry FREMION	1	1 333
M. Xavier-Marc LE FEVRE	1	1 333
M. Hervé LUITAUD	1	1 333
Mme Ariane MIEL	1	1 333
Mme Christine PIALES	1	1 333
Mme Bénédicte STRAUB	1	1 333
<b>S/Total biologistes en exercice</b>	<b>9</b>	<b>11 997</b>
LABORATORIS AMIEL, personne morale	11 991	11 991
<b>S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>11 991</b>	<b>11 991</b>
<b>Total du capital social de la SELAS CERBALLIANCE PARIS OUEST</b>	<b>12 000</b>	<b>23 998</b>

**Article 2 :** L'arrêté n°47/ARSIDF/LBM/2016 du 31 mars 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS OUEST » sis Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione - 78150 LE CHESNAY est abrogé.

**Article 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4 :** Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 02 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et  
services aux professionnels de santé

**SIGNE**

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-15-025

Arrêté n°136/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites « BIOAL » sis 68, avenue de la Résistance à  
CHELLES (77500).

**Arrêté n°136/ARSIDF/LBM/2016**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« BIOAL » sis 68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

**Vu** le dossier reçu en date du 19 octobre 2016, complété par courriels du 1<sup>er</sup> décembre et 9 décembre 2016, de Maître LECLERCQ-VAN ROBAYEYS représentant juridique du laboratoire de biologie médicale « BIOAL » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOAL », sise 68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la cessation de fonction de biologiste médical associé au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOAL » de Madame Yvonne DUROYAUME, et la cession de l'action qu'elle détient au profit de Monsieur Hanafi GRAINE ;



- l'agrément de Monsieur Hanafi GRAINE en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOAL », et sa nomination à la fonction de biologiste médical au sein du laboratoire exploité par ladite société ;

**Considérant** la cession de la part sociale détenue par Madame Yvonne DUROYAUME au profit de Monsieur Hanafi GRAINE enregistrée le 26 septembre 2016 ;

**Considérant** que le laboratoire « BIOAL » est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-032, par arrêté ARS-DT77/2010/PH-LBM/n°60 du 03 novembre 2010 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social et site principal sont situés au 68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500), dirigé par Monsieur Alain RAMO, médecin, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOAL » sise 68, avenue de la Résistance à Chelles (77500), agréée sous le numéro 77-032, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **77 001 857 0**, est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-032 sur les deux sites, listés ci-dessous :

- CHELLES siège social, site principal  
68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (immunohématologie), Immunologie (auto-immunité) Microbiologie (bactériologie, parasitologie – mycologie, sérologie infectieuse) Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).  
N° FINESS en catégorie 611 : 77 001 858 8

- GAGNY  
10, rue Henri Maillard à GAGNY (93220)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée) Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).  
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 350 2

Les trois biologistes médicaux exerçant, associés, sont les suivants :

- Monsieur Alain RAMO, médecin, biologiste- responsable,
- Madame Yvonne DUROYAUME, pharmacien, biologiste-médical
- **Monsieur Hanafi GRAINE, médecin biologiste-médical.**

La répartition du capital social de la SELARL « BIOAL » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Alain RAMO	830 000	830 000
M. Hanafi GRAINE	1	1
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>830 001</b>	<b>830 001</b>
<b>Total du capital social de la SELARL BIOAL</b>	<b>830 001</b>	<b>830 001</b>

**Article 2** : L'arrêté ARS-DT77/2010/PH-LBM/n°60 du 03 novembre 2010 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOAL » sis 68, avenue de la Résistance à CHELLES (77500), est abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et  
services aux professionnels de santé

***signé***

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-20-020

Arrêté n°2016-500 portant cession d'autorisation du FAM  
Pass'R'Aile à Herblay géré par l'association Passe'R'Aile au  
profit de la Fondation OVE

**ARRETE N° 2016 - 500**  
**portant cession d'autorisation du Foyer d'Accueil Médicalisé «Pass'R'Aile» à Herblay (95)**  
**géré par l'Association « PASSE'R'AILE » au profit de la Fondation « OVE »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles **L312-1, L313-1, L314-3** et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n° 0-01 en date du 2 avril 2015 portant sur les délégations données à Monsieur Arnaud BAZIN, Président du Conseil départemental du Val d'Oise ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 novembre 2016 établissant le PRIAC 2016-2020 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2009-1909 du 14 janvier 2010, de Monsieur le Président du Conseil général du Val d'Oise et de Monsieur le Préfet du département du Val d'Oise, autorisant l'association « Pass'R'Aile » sise 6 rue des immeubles industriels 75011 Paris à créer un Foyer d'Accueil Médicalisé de 45 places, sis rue Etienne Fourmont - 95220 Herblay ;
- VU** le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Association « Pass'R'Aile » en date du 22 juin 2016 informant des démarches engagées avec la Fondation « Œuvre des Villages d'Enfants (OVE) » en vue d'un rapprochement ;

- VU** la charte de rapprochement entre l'association « Pass'R'Aile » et la Fondation « OVE » signée conjointement le 18 et 22 octobre 2016 ;
- VU** le courrier conjoint en date 24 octobre 2016 présentant la demande de transfert des autorisations de gestion des établissements gérés par l'Association « Pass'R'Aile » sise 6 rue des immeubles industriels 75011 Paris au profit de la Fondation « OVE » sise 19 rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- VU** le traité d'apport partiel d'actif entre l'Association « Pass'R'Aile » et la Fondation « OVE » validé le 27 octobre 2016 par l'Association « Pass'R'Aile » et le 28 octobre 2016 par le bureau de la Fondation « OVE » ;
- VU** les statuts de la Fondation « OVE » sise 19 rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin, déclarée à la Préfecture du Rhône le 21 octobre 2013 ;

**CONSIDERANT** que le traité d'apport partiel d'actif conclu entre l'Association « Pass'R'Aile » et la Fondation « OVE » n'a pas d'incidence sur les comptes de l'établissement et n'est pas opposable aux autorités de tarification ;

**CONSIDERANT** que la Fondation « OVE » présente les garanties morales, techniques et financières nécessaires pour assurer la gestion de cet établissement, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

**SUR** proposition de la Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Directeur général des services du Département du Val d'Oise ;

## **ARRÊTENT**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La Fondation « OVE » sise 19 rue Marius Grosso à Vaulx-en-Velin 69120, est autorisée à gérer et exploiter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le FAM « Pass'R'Aile » sis rue Etienne Fourmont à Herblay 95220.

### **ARTICLE 2** :

L'établissement est destiné à accompagner des personnes adultes atteintes d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) ou d'Infirmité d'Origine Motrice Cérébrale (IMOC) requérant un accompagnement pour tous les actes essentiels de la vie, et des soins constants ou tout au moins réguliers.

La capacité totale est de 45 places ainsi réparties :

- 1 place d'hébergement temporaire
- 39 places d'hébergement permanent
- 5 places d'accueil de jour

**ARTICLE 3 :**

Cette structure est répertoriée comme suit dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N°FINESS de l'entité juridique : 69 079 343 5  
Code statut : 63

N° FINESS de l'établissement : 95 001 463 9  
Code catégorie : 437  
Code discipline : 939 - 658  
Code fonctionnement : 11 - 21  
Code clientèle : 420

**ARTICLE 4 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

**ARTICLE 5 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :**

La Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris le 20 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Christophe DEVYS

Le Président du Conseil départemental  
du Val d'Oise

*Signé*

Arnaud BAZIN

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-27-006

Arrêté N°2016-515 portant dénomination du SESSAD sis  
à Villeneuve-la-Garenne géré par la Mutuelle La Mayotte

**ARRETE N° 2016-515**  
**portant dénomination du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)**  
**sis à Villeneuve-la-Garenne (92) géré par la Mutuelle La Mayotte**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R.312-1 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n° 2016-376 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 novembre 2016 établissant le PRIAC 2016-2020 de la région Ile-de-France;
- VU** l'arrêté n° 2016-29 du 2 février 2016 portant autorisation de création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) de 15 places sis 16, boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne géré par la Mutuelle La Mayotte ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de la Mutuelle La Mayotte en date du 4 octobre 2016 validant la proposition du comité de direction de nommer le SESSAD situé à Villeneuve-la-Garenne « SESSAD Frida KAHLO » ;

**CONSIDERANT** que cette demande apporte une modification de l'autorisation initiale venant préciser la dénomination du SESSAD sans impact sur ses conditions de fonctionnement ni sur le financement de l'opération ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'autorisation visant à nommer le SESSAD sis 16, boulevard de Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne « FRIDA KAHLO » est accordée à la Mutuelle La Mayotte dont le siège social est situé 165, rue de Paris à Montlignon.



## **ARTICLE 2 :**

Le SESSAD est destiné à prendre en charge des enfants des deux sexes âgés, de 18 mois à 5 ans révolus, en situation de handicap, prioritairement avec des déficiences lourdes ne permettant pas le maintien en milieu ordinaire sans soins associés et dont les familles sont résidentes dans les Hauts-de-Seine. Sa capacité d'accueil est de 15 places.

## **ARTICLE 3 :**

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS du service : 92 002 994 9

Code catégorie : 182  
Code discipline : 838  
Code fonctionnement (type d'activité) : 16  
Code clientèle : 010

N° FINESS du gestionnaire : 95 000 331 9  
Code statut : 47

## **ARTICLE 5 :**

Tout changement dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

## **ARTICLE 6 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## **ARTICLE 7 :**

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 27 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-27-005

Arrêté n°2016-516 portant autorisation de modification de  
la répartition de la capacité de la MAS Résidence du Dr  
Paul Gachet à Créteil gérée par l'association OEUVRE  
FALRET

**ARRETE N° 2016-516**

**portant autorisation de modification de la répartition de la capacité  
de la Maison d'accueil spécialisée « Résidence du Dr Paul GACHET » située  
14 avenue du Chemin de Mesly à Créteil (94) gérée par l'association « ŒUVRE FALRET »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la santé publique ;
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma régional d'organisation médico-sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n° 2008/1965 du 15 mai 2008 portant autorisation de création à hauteur de 57 places d'une MAS à Créteil gérée par l'Association Œuvre Falret ;
- VU** la demande du 2 septembre 2016 présentée par l'association « Œuvre Falret » située 49 rue Rouelle à Paris (75015) visant à modifier les modalités d'accueil, en transformant 4 places d'accueil de jour et 4 places d'accueil temporaire en 8 places d'accueil permanent de la MAS située 14 avenue du chemin de Mesly à Créteil (94000), comme suit : soit 48 places d'internat, 6 places d'accueil de jour et 3 places d'accueil temporaire pour un total de 57 places ;

**CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département et qu'il est de nature à rééquilibrer les taux d'occupation dans les différentes sections (hébergement complet, accueil de jour et hébergement temporaire) ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** que cette modification de l'agrément s'effectue à coût constant et n'entraîne aucun surcoût ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La transformation de 4 places d'accueil de jour et de 4 places d'accueil temporaire en 8 places d'accueil permanent est accordée à la MAS « Résidence du Dr Paul GACHET » située 14 avenue du Chemin de Mesly à Créteil (94000).

### **ARTICLE 2** :

La capacité de 57 places de la MAS « Résidence du Dr Paul GACHET » est désormais répartie de la manière suivante :

- 48 places d'hébergement complet
- 6 places d'accueil de jour
- 3 places d'accueil temporaire

La MAS prend en charge des adultes des deux sexes, à partir de 20 ans déficients psychiques avec déficits associés.

### **ARTICLE 3** :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS de l'établissement : 94 001 083 8

Code catégorie : 255  
Code discipline : 917 - 658  
Code fonctionnement (type d'activité) : 11- 21  
Code clientèle : 204

N° FINESS du gestionnaire : 75 080 476 7

Code statut : 61

### **ARTICLE 4** :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**ARTICLE 5 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :**

Le Délégué départemental du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 27 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-30-012

Décision n°16-1942 autorisant la modification des  
éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage  
intérieur du Centre Cardiologique du Nord

**AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

**DECISION N°16-1942**


**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision en date du 15 janvier 1973 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H. 16-93 au sein du Centre cardiologique du Nord ;
- VU la demande déposée le 8 août 2016 par Monsieur Philippe ERIGNOUX, directeur général de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein du Centre cardiologique du Nord, sis 32-36 rue des Moulins-Gémeaux à Saint-Denis (93200) ;
- VU le rapport d'enquête en date du 25 novembre 2016 et sa conclusion définitive en date du 19 décembre 2016 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 10 novembre 2016 ;
- CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent en la modification des locaux de la pharmacie à usage intérieur (PUI) en raison de son déménagement dans des nouveaux locaux au sein d'un bâtiment neuf situés à la même adresse sis 32-36 rue des Moulins-Gémeaux à Saint-Denis (93200) ;
- CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique notamment :
- la mise en place d'un faux plafond dans la pièce de stockage sur palettes des gros volumes de médicaments et DMS ;
  - le recrutement d'un pharmacien supplémentaire ;

## DECIDE

- ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre cardiologique du Nord, consistant au déménagement dans de nouveaux locaux au sein d'un bâtiment neuf, situés à la même adresse sis 32-36 rue des Moulins-Gémeaux à Saint-Denis (93200).
- ARTICLE 2 : La pharmacie à usage intérieur est installée au sous-sol d'un bâtiment neuf dans des locaux d'une superficie totale de 418m<sup>2</sup>, tels que décrits dans le dossier de la demande :
- bureaux : 18.7m<sup>2</sup>
  - local de décartonnage : 28.6m<sup>2</sup>
  - local de stockage sur palette : 167m<sup>2</sup>
  - local de stockage des dispositifs médicaux : 57.9m<sup>2</sup>
  - local de stockage médicaments : 44.4 m<sup>2</sup>
  - local de stockage des inflammables 5.6 m<sup>2</sup>
  - local de stockage de quarantaine 6.5 m<sup>2</sup>
  - préparatoire : 7m<sup>2</sup>
  - sas chariot guichet d'urgence : 16.1 m<sup>2</sup>
  - local de stockage DMI/DMS : 38.9 m<sup>2</sup>
  - local d'archives : 8.9 m<sup>2</sup>
  - couloirs circulation : 35.8m<sup>2</sup>
- A l'extérieur du bâtiment se trouve le local où sont stockés les gaz médicaux ainsi qu'une dalle permettant l'alimentation d'oxygène médical.
- ARTICLE 3 : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur sont inchangées :
- missions obligatoires définies à l'article R. 5128-8 du code de la santé publique (CSP) ;
  - mission au titre de l'article R. 5126-9 du CSP : stérilisation des dispositifs médicaux suivant le procédé à la vapeur d'eau.
- ARTICLE 4 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de 10 demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.





ARTICLE 5 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 6 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 décembre 2016

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS